

Ingénieur DPE en gestion des risques

Le Cnam est un établissement autorisé à organiser les épreuves conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'Etat en Gestion des Risques.

Qui peut s'inscrire

Les ingénieurs de fonction ayant au moins 5 ans de pratique dans les fonctions d'ingénieur en hygiène et sécurité peuvent alors demander une Validation d'Acquis par l'Experience (VAE).

Comment s'inscrire

Pour chaque session, un avis d'ouverture de l'examen est publié par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature sont disponibles sur le [site du ministère de l'enseignement supérieur](#) ou sur demande auprès de l'[école d'ingénieur du Cnam](#) (EICnam). **Le dépôt des dossiers a lieu du mois de mai à début octobre.**

Organisation des épreuves

L'examen comporte deux épreuves : **une évaluation de l'expérience et des acquis professionnels** du candidat qui se déroule sous la forme d'un entretien avec le jury spécialisé du Cnam. Puis, en cas de réussite, **la soutenance d'un mémoire suivie d'une discussion** avec le jury.

Il est donc recommandé de s'inscrire qu'après avoir pris connaissance des attentes du jury et réfléchi au mémoire (scientifique et technique) à produire.

Si nécessaire, contacter à la chaire Hygiène et Sécurité du Cnam, le Pr William Dab (tel : 01 40 27 25 65, secretariat.chaire-hs@cnam.fr)

> Plus d'informations sur le site du [ministère de l'enseignement supérieur](#)

Ecole d'Ingénieur du Cnam (EICnam)

eicnam@cnam.fr

voir aussi :

[Ministère de l'enseignement supérieur](#)

<https://securite-sanitaire.cnam.fr/diplomes/ingenieur-dpe-en-gestion-des-risques/ingenieur-dpe-en-gestion-des-risques>